



*XXXVI<sup>e</sup> SESSION*  
*Dakar, 5 au 8 juillet 2010*

---

\* \* \*

**Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles**

**RAPPORT**

établi en application de l'article 12.7 du règlement et présenté au nom de la  
*Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles*

par

M Georgică SEVERIN  
(Roumanie)

Rapporteur

Sur

**Suivi sur le français dans les organisations internationales**

## I. Introduction

Le français constitue à la fois une condition, un instrument et un défi de la Francophonie institutionnelle et politique dont la vocation fondatrice est de préserver, de valoriser et de renforcer l'usage de la langue française dans le monde, tout en reconnaissant la valeur du multilinguisme. Défendre le français dépasse les seules considérations linguistiques et représente, plutôt, notre engagement de défendre toutes les langues. Défendre le français c'est l'anticorps que nous avons développé en essayant de rester sains face à cette maladie qui menace le monde et qui s'appelle uniformisation culturelle et linguistique.

*„Il ne faut pas s'y tromper, le monolinguisme est un danger. De la langue unique à la pensée unique, il n'y a qu'un pas que certains semblent pressés de franchir."*

*M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF*

*„Celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne connaît rien de sa propre langue."*

*Johann Wolfgang von Goethe*

En dépit du fait que depuis 1970, aucun membre n'a quitté l'Organisation internationale de la Francophonie, bien au contraire, - l'OIF regroupe, à présent, 56 membres et 14 observateurs, - on estime à 200 millions le nombre de francophones dans le monde, dont 72 millions de "locuteurs partiels". Le français est langue officielle, seule ou avec d'autres langues, dans 32 Etats et Gouvernements membres ou observateurs de l'OIF. Le français est langue d'enseignement ou langue étrangère dans 36 Etats et Gouvernements membres ou observateurs de l'OIF. Et, en fin, les plus récentes estimations indiquent que le français est la 9e langue la plus parlée sur la planète et la seule, avec l'anglais, à l'être sur les cinq continents.<sup>1</sup> On estime que 85,5 millions de personnes dans le monde apprennent le français comme langue étrangère avec 900 000 professeurs environ et que 5% des pages Internet sont rédigées en français, contre 45 % en anglais et 7 % en allemand.

## II. Prémisses

**Un de volets des actions francophones en faveur de la promotion de la langue française dans le monde est centré sur la promotion du français au sein des organisations internationales** et, notamment, dans les divers organismes intergouvernementaux où elle bénéficie d'une position statutaire consacrée par le traité constitutif de l'institution.

---

<sup>1</sup> Bien que l'espagnol soit plus parlé, il n'est que très peu étudié en tant que langue étrangère, sauf en Amérique du Nord. Le chinois, la langue la plus parlée de la planète, demeure confinée sur son territoire et à la diaspora de son peuple. L'allemand n'a pratiquement aucune diffusion hors des frontières européennes.

Cette préoccupation de l'APF est devenue évidente avec la réunion du son Bureau du Strasbourg (2003), quand on a constaté la nécessité impérieuse d'un retour en force de l'APF à sa raison d'être initiale : la défense de l'usage de la langue française, en particulier dans les institutions internationales. Pourquoi en 2003? En raison de l'élargissement de l'Union européenne prévu pour 2004<sup>2</sup>, qui allait renforcer la domination de l'anglais au sein de l'UE, face à une langue française déjà en perte de vitesse depuis l'adhésion, en 1995, de la Suède, de l'Autriche et de la Finlande. Et pourquoi à Strasbourg? Parce que les représentants des 62 parlements francophones des cinq continents ont décidé de proclamer, symboliquement, leur détermination à promouvoir le français au sein des institutions européennes dans la ville siège du Parlement européen et du Conseil de l'Europe. Dans sa « **Déclaration de Strasbourg** », le Bureau déplore que l'utilisation du Français soit « *remise en cause par ceux qui considèrent que, dans un monde globalisé, le recours à une langue unique est source d'efficacité et d'économie* ». Il appelle les Européens « à résister à toute entreprise qui tendrait à les priver du droit inaliénable d'exprimer leur personnalité dans la langue de leur choix, ou en français », pour les francophones « qui ont choisi le français comme langue internationale » à la faveur d'engagements pris lors de leur adhésion à l'OIF.

Par la suite, notre commission a confié à M Bruno Bourg-Broc, ancien sénateur français et membre de l'APF, la mission de rédiger un rapport sur le français dans les institutions internationales.

La première étape de cet important travail de l'APF s'est conclue par l'adoption (à Niamey, 7-9 juillet 2003) de la **Résolution sur le plurilinguisme au sein des États de l'Union européenne et l'usage du français dans les institutions européennes** et stipulait « *En se félicitait de la mise en œuvre du «Plan pluriannuel d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'Union européenne»<sup>3</sup>, l'APF « demande aux Etats membres à la fois de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Union européenne de faire respecter avec la plus grande fermeté l'usage minimal de trois langues de travail partout où il s'est instauré et de prendre toute mesure visant à favoriser le développement, dans tous les Etats membres ou candidats, de filières d'apprentissage du français.»*

Au X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Ouagadougou, Burkina Faso, 26 et 27 novembre 2004) un **Cadre stratégique décennal** a été adopté, pour la première fois, soit une feuille de route de la Francophonie jusqu'en 2014 laquelle qui stipule que

---

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> mai 2004, dix pays - la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Pologne, la Hongrie, Chypre, Malte, la Lettonie, la Lituanie et Estonie - ont rejoint l'UE des quinze. Il s'agit du cinquième et du plus important élargissement de l'UE.

<sup>3</sup> En 2002 la France, le Grand Duché du Luxembourg, la Communauté française de Belgique et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont signé le **Plan pluriannuel d'action pour le français dans l'Union européenne**, comprenant d'importants volets de formation, des actions pour la promotion du français, etc., un programme qui s'est avéré très efficace.

l'accomplissement de la **Mission 1 de l'OIF** : « *Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique* » - doit être supporté par *des actions pour le développement de l'usage du français dans les organisations internationales et dans les grandes manifestations, la mise en œuvre des programmes en faveur de l'utilisation de la langue française dans les enceintes internationales et de sa promotion comme vecteur d'expression de la modernité tant que langue scientifique et technique* ».

En juillet 2005, après la finalisation de la deuxième étape de la recherche de M. Bruno Bourg-Broc, l'APF a adopté, à Bruxelles, le Rapport et la **Résolution sur l'usage du français dans les organisations internationales** requiert que la CECAC assure un **suivi de la mise en œuvre de la résolution**.

C'est dans cet esprit que m'a été confiée la mission de rédiger un rapport de suivi du dossier sur la promotion du français dans les organisations internationales.

### **III. Méthode de travail**

Je voudrais souligner que mon rapport n'apporte pas d'information directe comme celui rédigé par M. Bruno Bourg-Broc qui a eu, pendant quelques années, plusieurs entretiens aux sièges des différentes organisations internationales partout dans le monde.

Il s'agit plutôt d'une démarche visant l'identification, à la lumière des documents déjà adoptés et des actions déjà menées au niveau de la Francophonie gouvernementale, parlementaire et de ses opérateurs, des nouvelles mesures concrètes et cohérentes en faveur d'une meilleure mise en œuvre des engagements pris par nos États et Gouvernements.

Dans ce sens, j'ai valorisé les informations présentées sur le site internet de l'APF, de l'OIF et de ses opérateurs, ainsi que d'autres structures de coopération francophone, en mettant l'accent sur le suivi des recommandations suivantes de l'APF, qui m'ont paru les plus importantes. Les voilà, en synthèse :

- 1. L'APF «s'oppose à ce que l'utilisation du français comme langue internationale soit remise en cause sous prétexte d'efficacité et d'économie budgétaire » et «demande aux Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de faire respecter avec la plus grande fermeté l'usage d'au moins deux langues de travail » ;*
- 2. L'APF recommande aux États membres de la Francophonie que «des instructions particulièrement fermes soient données aux représentants nationaux francophones de s'exprimer en français lorsque cette langue est l'une des langues officielles de l'organisation internationale concernée » ;*

3. *L'APF recommande « de veiller avec la plus grande attention à ce que les conditions de recrutement dans les organisations internationales exigent la maîtrise d'au moins deux langues officielles et attire l'attention sur la nécessité de présenter des candidats francophones aux postes de responsabilité et de participer activement aux travaux des structures et des instances des organisations internationales » ;*
4. *L'APF demande à l'OIF et à ses Etats membres de « soutenir l'action des organisations qui ont des capacités d'action sur le terrain et le renforcement de la politique d'enseignement du français et de formation des fonctionnaires internationaux de l'OIF ».*

#### *IV. Suivi sur l'usage du français au sein des organisations internationales*

En juillet 2006, à Rabat, à l'occasion du débat général sur la diversité culturelle et linguistique et de l'adoption de la *Résolution sur l'utilisation du français au sein de l'ONU*, l'APF renouvelle ses demandes relatives au soutien de l'application réelle du bilinguisme/plurilinguisme au sein des organisations internationales. «*Rappelant son engagement en faveur de la reconnaissance du français comme langue de travail dans les organisations internationales, au même titre que l'anglais*», l'APF recommande «*la mise en œuvre de ses résolutions successives en instituant l'usage des deux langues originales de travail (anglais et français) à l'ONU.* »

- *Le Renforcement des réglementations et des capacités institutionnelles et d'action de la Francophonie en la matière*
- *L'adoption du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les institutions internationales et le premier document de suivi*
- *Les Pactes linguistiques*
- *Autres accomplissements et succès*

Depuis septembre 2006, les plus importantes recommandations de l'APF en la matière ont été pleinement assumées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement qui, au Sommet de Bucarest, ont adopté le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les institutions internationales*, document qui représente un vrai code de conduite sur l'usage du français dans la vie internationale. Les pays membres s'engagent «*à utiliser le français dans leurs interventions et à réclamer la diffusion des documents officiels en langue française. Les pays ayant une langue nationale autre que le Français, s'engagent à utiliser le français lorsqu'il leur est impossible de s'exprimer dans leur propre langue* ». Le *Vade-mecum* stipule aussi l'engagement des représentants et délégués francophones auprès des organisations internationales d'intervenir afin qu'elles appliquent *le multilinguisme comme critère de recrutement* et d'établir «*des procédures*

*de concertation des groupes d'ambassadeurs francophones et notamment le signalement systématique des cas de non-respect du multilinguisme, dans une démarche commune avec d'autres groupes linguistiques. »*

En 2007, à la suite de la décision du Haut Conseil de la Francophonie, OIF s'est doté avec **l'Observatoire de la langue française**, structure qui a été chargée de :

- collecter et de présenter des données sur la situation et l'usage du français dans tous les domaines, non seulement à l'échelle des États et gouvernements membres, associés et observateurs de la Francophonie, mais, également, autant que possible, dans l'ensemble des pays du monde, plus particulièrement, **dans les organisations internationales** ;
- de suivre **l'application du Vade-mecum** et de produire, tous les quatre ans, un **rapport** aux Chefs d'État et de Gouvernement.

Une année après, l'APF, réunie à Québec, pour sa session plénière (4 - 7 juillet, 2008), adopte la *Résolution sur des principes d'action pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme*, document inclus dans l'Avis de l'APF sur les grands thèmes du Sommet. L'APF recommande aux gouvernements et aux parlements des pays ayant le français en partage « *d'adopter un plan stratégique de reconquête et de promotion de la langue française mettant en avant la modernité dont elle est porteuse et de définir* » et « *de mettre en œuvre une politique volontariste permettant, de façon strictement égalitaire, l'usage des langues de travail et des langues officielles dans les organisations internationales et dans les institutions européennes* ».

Pour la première fois dans l'histoire des Sommets, le **XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie**, réuni à Québec (17 au 19 octobre 2008), a fait du français l'un des quatre enjeux inscrits à son ordre du jour.

Dans ce contexte, M. Abdou Diouf, le Secrétaire général de l'OIF, a présenté **le premier document de suivi du Vade-mecum sur l'usage de la langue française dans les organisations internationales**, élaboré par l'Observatoire de la langue française, grâce **aux réponses au questionnaire envoyé aux responsables désignés par les États et gouvernements pour le suivi du Vade-mecum relatif à l'utilisation de la langue française. Sur 68 États et gouvernements, seuls 23 ont répondu, dont 3 observateurs**<sup>4</sup>. Il souligne les obstacles au multilinguisme qui existent, toujours, dans la plupart des enceintes internationales, notamment à ONU, à l'Union européenne, à l'UNESCO ou à l'Union africaine. Les spécialistes de l'Observatoire apprécient les

---

<sup>4</sup> : Andorre, Autriche\*, Bénin, Burundi, Canada, Centrafrique, Communauté française de Belgique, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Gabon, Guinée, Guinée Équatoriale, Laos, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Moldavie, Monaco, Roumanie, Sainte-Lucie, Seychelles, Slovaquie\* et Ukraine\*.

instructions diffusées par la France et le Canada concernant l'emploi des langues et affirme que, et je cite, *«Il faut néanmoins espérer que de nouvelles recommandations vont accompagner et commenter le Vade-mecum dont l'existence même ne semble pas toujours connue de ceux qui doivent l'appliquer.»*

De plus, l'idée du **Pacte linguistique**, présentée au Sommet par le Secrétaire général de l'OIF, a reçu l'adhésion des Chefs d'État et de Gouvernement qui l'ont inscrite dans leurs Résolutions sur la langue française, en demandant au Secrétaire général de l'OIF *«d'entamer les démarches visant à conclure un **pacte linguistique** avec les États ou gouvernements qui le souhaitent. Ce pacte précisera les objectifs qu'ils se fixent et les moyens qu'ils entendent mobiliser pour favoriser l'utilisation sur leur territoire de la langue française, dans la diversité de ses expressions, avec le cas échéant, l'appui de l'OIF et des opérateurs.»*

Le Rapport d'activité présenté au Sommet du Québec par M. Abdou Diouf, le Secrétaire général de l'OIF, nous donne aussi une image de la force organisationnelle de la Francophonie, de l'ampleur de ses actions, des résultats obtenus, ainsi que des difficultés rencontrées sur les principaux champs de bataille contre la mondialisation des langues, nommées apprentissage et formation en français, éducation, culture, audiovisuelle, etc. Je vais me limiter à synthétiser quelques informations qui sont étroitement liées aux résolutions en matière, adoptées par l'APF :

- L'OIF, qui dispose déjà de quatre bureaux de liaison à travers le monde - à Bruxelles, auprès de l'Union européenne, à Genève et à New York auprès de l'ONU et à Addis-Abeba auprès de l'Union africaine, met l'accent sur le **renforcement des capacités en français des fonctionnaires et des diplomates en Europe et en Afrique.**

- Le programme Europe permet à approximativement 2000 fonctionnaires des représentations permanentes de leurs États à Bruxelles de suivre des cours à l'Alliance française financés par l'OIF.
- L'Afrique bénéficie d'un projet de relance du français visant à renforcer le français au sein de la Commission africaine et autres organisations. Les axes d'intervention dans ces organisations visent les non-francophones : formation intensive à la langue française, cours annuels sur place, stages intensifs en milieu francophone soit en Afrique, même soit en France.
- L'OIF a conclu avec les ministres des Affaires étrangères des différents États, en particulier des pays membres ou observateurs de la Francophonie, en Europe de l'Est, Central ou du Sud, des accords sur le cofinancement des cours de formation en français des fonctionnaires chargés des questions européennes, dans les capitales concernées.
- L'OIF collabore aussi avec les écoles nationales d'administration ou les instituts diplomatiques des pays où le français était une langue rarement enseignée.

L'idée du **Pacte linguistique** a été inspirée par les missions effectuées à la veille du Sommet de Québec par les envoyés spéciaux du Secrétaire général de la Francophonie dans sept pays appartenant à l'OIF (Burundi, Ghana, Grèce, Laos, Liban, Mozambique et Roumanie), visant à identifier des « initiatives phares » en faveur du Français. Les conclusions des missions ont permis d'identifier trois domaines complémentaires d'action : les systèmes éducatifs, la vie internationale et la société.

- L'OIF supporte les services de traduction et des conférences, en proposant un logiciel de traduction assistée par ordinateur et en assurant la formation des traducteurs. Elle encourage par ailleurs l'utilisation du français dans les sites internet de ces organisations.
- De son côté, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)<sup>5</sup> connaît une période de développement sans précédent, avec une augmentation de plus de 50 % du nombre de ses membres. L'AUF propose plusieurs programmes de coopération soutenant la recherche et la formation en français. Elle favorise la mise en place de réseaux francophones et met à la disposition des étudiants, des professeurs et des chercheurs un important programme de bourses.
- La *Fédération internationale des professeurs de français* (FIPF) qui rassemble plus de 70 000 enseignants, regroupés dans 165 associations, dont quelques fédérations nationales, organise, annuellement, un colloque international et tous les quatre ans, un congrès mondial auquel sont invités les professeurs de français et les partenaires institutionnels qui contribuent à la diffusion du français et des cultures francophones.

En s'appuyant sur toutes les informations reçues, le Sommet du Québec a retenu plusieurs mesures, exprimées à la fois dans la *Résolution concernant la langue française* et dans la *Déclaration finale* qui engage les Chefs d'Etat et de Gouvernement de mettre en œuvre « *les dispositions nationales et internationales relatives à l'usage du français dans la vie internationale* et de se doter *avec une véritable politique de promotion du français qui intègre et met en synergie les actions de l'OIF, des opérateurs et des tous les acteurs concernés de la société civile* ».

Avant de conclure, je soumets à votre attention quelques informations récentes :

- En 2009, le gouvernement du Québec, l'OIF, l'AUF, et l'Université Laval ont créé, **L'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF)**.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> L'AUF regroupe 710 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans 85 pays. Présente sur tous les continents à travers ses neuf bureaux régionaux, ses 65 implantations (antennes, campus numériques, instituts de formation) dans 38 pays et ses 434 salariés, l'AUF est l'opérateur de la Francophonie institutionnelle pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1989. L'AUF dispose d'un budget annuel de 40 millions d'euros grâce à l'intervention des gouvernements, en premier lieu la France, mais aussi le Canada, le Québec, la Communauté française de Belgique, la Suisse et le Cameroun, sans oublier beaucoup d'autres États du Sud qui soutiennent leurs universités et mettent à disposition des locaux et du personnel.

<sup>6</sup> En s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires à travers les réseaux de chercheurs de l'AUF (démographes, statisticiens, sociologues, sociolinguistes, etc.), l'ODSEF est chargé de coordonner certaines activités (séminaires, ateliers méthodologiques, études, etc.) en vue d'exploiter les informations sur les pratiques linguistiques, notamment celles issues des recensements. L'ensemble des résultats de recherche produits par l'ODSEF sera mis à la disposition de l'Observatoire de la langue française de l'OIF.



- Le 17 janvier 2010, l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin, le Représentant personnel du Président Nicolas Sarkozy auprès de la Francophonie, a effectué une mission à Bruxelles pour faire pression en faveur d'un meilleur équilibre linguistique dans les institutions de l'UE.
- En avril 2010, M. Abdou Diouf, le Secrétaire général de la Francophonie, a eu, à Paris, un entretien avec le Commissaire européen responsable de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse, Madame Androulla Vassiliou. Cette rencontre a permis aux deux hauts responsables d'évaluer l'avancement du partenariat dans les domaines de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse, depuis la signature du *Protocole d'accord entre l'OIF et la Commission européenne en 2006* et d'échanger leurs points de vue sur les défis majeurs de la diversité culturelle et linguistique.

## V. Conclusions

À la fin de ce succinct bilan, on peut remarquer qu'au cours des dernières années, l'APF a adopté plusieurs résolutions destinées à favoriser la mise en œuvre du plurilinguisme au sein des organisations internationales **ce qui assure toute la légitimité** des actions que les instances de la Francophonie ont entreprises pour mieux faire connaître et défendre les valeurs du plurilinguisme institutionnel.

Les engagements pris, d'une part, par notre assemblée parlementaire, d'autre part par les instances politiques décisionnelles de la Francophonie - dont la plus haute est *le Sommet* des Chefs d'Etat et de Gouvernement -, et les démarches qui les ont suivies ont eu, sans doute, une influence importante en ce qui concerne la sensibilisation d'autres aires linguistiques du monde pour des actions concertées. Elles se sont matérialisées par une préoccupation accrue des organisations internationales de mieux s'acquitter de leurs obligations statutaires en matière linguistique et de d'assurer les instruments et les ressources budgétaires et humaines nécessaires dans ce but.

Malgré ces efforts et malgré le fait que l'OIF accueille en son sein 23 Etats européens dont 14 sont actuellement membres de l'UE, on assiste à un renforcement des positions de l'anglais et à une érosion parallèle de celles du Français et, plus encore, des autres langues, à l'exception de l'exercice de la présidence du Conseil de l'Union européenne par le Luxembourg, au premier semestre de 2005, ou par la France, au deuxième semestre de 2008, qui ont permis de marquer des coups d'arrêt temporaires à cette tendance. On attend la Belgique qui exercera au second semestre de 2010 la présidence tournante de l'Union européenne, fonction qu'elle n'a plus occupée depuis 2001.

Et encore, malgré ces efforts et malgré du fait que l'Organisation internationale de la Francophonie comprend, aujourd'hui, plus d'un tiers des États membres des Nations

Unies, les développements récents montrent que, si le français et l'anglais sont les langues de travail du Secrétariat général de l'O.N.U., la pratique accorde une prépondérance très marquée à l'utilisation de la langue anglo-saxonne dans l'exercice quotidien des responsabilités.

Je ne sais pas si nous devons être préoccupés du fait que les institutions européennes perdront près de la moitié de leurs interprètes dans les 10 ans à venir, à cause du départ à la retraite massif de plus de 200 de leurs permanents et du fait que seuls 30 % des étudiants réussissent actuellement les concours d'admission des grandes organisations internationales tel que l'ONU, le Conseil de l'Europe ou la Commission Européenne. Ou, s'il faut, plutôt trouver un encouragement de voir l'ONU convenir d'un mémorandum de coopération avec les écoles d'excellence en interprétation de conférence l'ISIT<sup>7</sup> et l'ESIT, et dans la diffusion du clip "Interpréter pour l'Europe – en Français » qui a été présenté en première mondiale à la Représentation de la Commission Européenne cette année à Paris.

Je souhaiterais aussi savoir les raisons pour lesquelles la demande d'information lancée par l'OIF dans sa démarche à dresser un état de la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les institutions internationales a sensibilisé seulement 23 des 68 États et gouvernements membres. Et comment se fait-il qu'après quatre ans de son adoption, seulement la France et le Canada aient adopté des dispositions nationales relatives au respect des engagements internationaux dérivant de l'adoption du Vade-mecum par les Chefs d'Etat et de Gouvernement francophones?

De plus, selon mes informations, jusqu'à présent, seul le Liban envisage de signer, à l'occasion du prochain Sommet de la Francophonie qui se déroulera à Montreux, en octobre 2010, un **Pacte linguistique** avec la Francophonie, en confirmant, surtout, son engagement envers le français, à un moment où cette langue est prise d'assaut aussi bien par l'anglais que par l'arabe.

Est-ce que nos parlements nationaux sont vraiment et régulièrement tenus informés des actions de nos gouvernements au sein de la Francophonie?

Je me pose aussi la question qu'elle est *la situation du plurilinguisme et du français au sein des organisations parlementaires régionales et internationales* dont nos pays sont membres. Est-ce que nous avons tous fait les démarches nécessaires au sein de nos parlements pour porter à la connaissance de nos collègues les résolutions de l'APF en ce qui concerne le plurilinguisme et le péril de la mondialisation des langues? Si oui, avons-nous tous assumé un suivi de dossier au sein de nos parlements?

---

<sup>7</sup> L'ISIT - grande école parisienne, créée en 1957, qui donne une formation en management en communication interculturelle, en traduction et en interprétation de conférence. [www.isit-paris.fr](http://www.isit-paris.fr)

Ces constats et ces questions m'ont conduit à la conclusion que la volonté politique des pays francophones, d'une part, et des organisations internationales, d'autre part, de faire réellement appliquer les textes adoptés pour stopper la tendance dangereuse d'une hégémonie linguistique et culturelle de la langue anglaise devrait être encore plus renforcée.

Dans ce sens, je vous propose d'exercer une vigilance accrue sur la mise en œuvre des résolutions sur plurilinguisme et l'emploi du français dans les organisations internationales que nous avons adopté. Au nom de la sauvegarde de nos identités nationales, je vous propose aussi de réagir, d'une manière plus concrète, à l'uniformisation linguistique et culturelle mondiale, en utilisant les pouvoirs qui nous sont conférés par notre double qualité de membres des parlements de nos pays et de membres de l'APF, notre *Parlement des parlements francophones*.

Dans le même esprit, on peut envisager d'encourager les valeurs apportées en vitalité, dynamisme et créativité par notre Parlement francophone des jeunes et par les nombreuses associations de la société civile<sup>8</sup> dont la Francophonie dispose dans tous les domaines : coopération entre les villes francophones, droit international, tourisme, journalisme, droits des femmes, lois, avocat du peuple, etc. Il est fondamental que le monde francophone s'entende non seulement sur un consensus des principes et des valeurs, mais sur leur respect et leur application et sur une attitude proactive afin d'aborder les nouveaux défis avec un plus d'énergie et des moyens appropriés.

L'auteur francophone qui venait de Roumanie, Emil Cioran<sup>9</sup> affirmait : « *On n'habite pas un pays, on habite une langue. Une patrie, c'est cela et rien d'autre. »*

En paraphrasant Cioran, je vais dire que pour nous, représentants des pays du monde ayant le français en partage, *notre patrie commune doit rester le français*.

En fin, je soumetts à votre attention la résolution suivante :

## **RESOLUTION**

**« Résolution relative à la nécessité d'une coopération renforcée au sein de la Francophonie sur le plurilinguisme et l'usage du français dans les organisations internationales »**

---

<sup>8</sup> Estimées à 500

<sup>9</sup> Emil Cioran, 1911-1995, écrivain français d'origine roumaine

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar (Sénégal) pour sa XXXVI<sup>e</sup> Session du 5 au 8 juillet 2010, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

**VU** ses précédentes résolutions sur la défense de la langue française et du plurilinguisme international, notamment sa résolution de juillet 2005 sur l'usage du Français dans les organisations internationales, ainsi que sa résolution plus récente de juillet 2008 sur des principes d'action pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme,

**VU** les termes du Vade-mecum sur l'usage de la langue française, adopté à Bucarest lors de la 22<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie en septembre 2006, qui impose des obligations quant à l'utilisation du français dans les instances internationales, en fonction du statut du français sur le territoire des membres de la Francophonie,

**VU** la Déclaration finale et la Résolution concernant la langue française, adoptée par les Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, au Sommet du septembre 2008, au Québec,

**CONSIDERANT** que chacune de ses sections membres, associées ou observateurs, doit être plus activement engagée quant à ses devoirs relatifs à son appartenance à la Francophonie, en faisant la promotion des résolutions de l'APF, en identifiant les nouvelles mesures appropriées aux réalités de son pays pour défendre le français et le plurilinguisme international,

**REAFFIRMANT** que le plurilinguisme est intrinsèquement lié à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture et au développement durable et que son respect réclame l'intervention de tous les acteurs concernés tant au niveau national qu'international,

**ENCOURAGE** les parlements et les gouvernements à dialoguer, d'une manière régulière, entre eux et avec les organisations de la société civile et les jeunes de leurs pays, pour assurer la visibilité, le dynamisme et l'impact désirés des actions francophones,

**PROPOSE** aux sections des pays membres de l'OIF de recourir à leur droit de questionner leurs gouvernements, pour savoir ce qu'ils font afin de respecter les normes et les engagements internationaux sur la défense du plurilinguisme institutionnel et du français, et demande aux sections d'informer l'APF sur le dossier des langues,

**RECOMMANDE** aux gouvernements des pays ayant le français en partage d'impérativement faire preuve de la volonté politique nécessaire et de se doter de mécanismes plus efficaces et des moyens humains et financiers nécessaires à l'accomplissement de leurs obligations comme membres de la Francophonie, et de veiller à la valorisation des outils/instruments/projets francophones mis à leur disposition par l'OIF;

**REQUIERT** des membres de la Francophonie la mise en œuvre des engagements prévus par le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les institutions internationales en adoptant des dispositions internes en ce sens, semblables à celles qui ont été adoptées par la France et par le Canada,

**SUGGERE** aux délégations des pays francophones et aux différentes organisations gouvernementales, parlementaires, ou de la société civile, régionales et internationales, de mieux valoriser les atouts de

leur appartenance à la communauté des valeurs de la Francophonie pour accroître la cohérence et l'efficacité de la coopération francophone à l'échelle mondiale en ce qui concerne la promotion de l'usage du Français et le respect de la diversité linguistique,

**SALUE** les initiatives de coopération avec les ensembles linguistiques mondiaux hispanophone, lusophone, arabophone et anglophone, notamment dans le domaine de la culture, patrimoine commun de l'humanité et vecteur de développement durable et de paix fondées sur le respect des identités nationales,

**SE PROPOSE** d'évaluer l'état du plurilinguisme et de l'usage du français au sein des organisations parlementaires régionales et internationales et leurs secrétariats internationaux,

**S'ENGAGE** à privilégier le dialogue avec le Parlement francophone des jeunes et les autres organisations et associations des jeunes francophones, afin de construire une relation pérenne et réactive et d'identifier leurs besoins réels en faveur de l'éducation plurilingue.